Vos questions / nos réponses

Cannabis

Par Profil supprimé Postée le 06/09/2011 11:27

> Bonjour je vous écrit car je suis actuellement dans des diffficultées pas possible liées au cannabis et je ne sais pas comment m'en sortir!!!J'ai consommer du cannabis pendant 9 ans cela ma apporté que des problemes mais sa ne m'a jamais fait ouvrir les yeux.Je ne consomme plus depuis 3 mois environ mais j'ai de graves problemes j'ai une dette de 3000euro a un dealer, je ne sort plus de chez mois depuis 5 mois peur de represailles car je suis harceler au domicile de ma copine ou je vis actuellement avec notre enfant.J'ai demander de l'aide a mes parents je leur est parler de cette dette et demander de me prêter cette argent mais il m'on completement oublier c'est comme si je n'existait pas.Suite a cette demande au pres de ma mere (mes parents sont divorcés) elle est aller chez l'AEMO de ma copine et a tout raconter ce qui fait que j'ai un ultimatum pour partir de chez ma copine et laisser mon fils pour qu'il soit en sécurité (decision de la juge).En gros j'ai tout perdu a cause du cannabis et je ne sais plus quoi faire pour m'en sortir et ou je vais etre héberger. auriez vous une solution?

Mise en ligne le 07/09/2011

Bonjour,

Il ressort de votre témoignage que votre mère et la juge en charge de l'Action Educative en Milieu Ouvert de votre fils (AMEO) privilégient la sécurité de ce dernier en vous imposant cette mesure d'éloignement. Le but est de protéger votre enfant et accessoirement sa mère en raison d'un motif non moins grave qui est la menace de votre dealer qui pèse sur vous mais aussi, par ricochet, sur votre fils et votre conjointe. La décision de vos parents de ne pas se substituer à vous pour le paiement de votre "dette" semble non dénuée de raison. En effet, "la dette" à laquelle vous faites allusion représente beaucoup d'argent et ne repose sur aucun fondement juridique car elle est issue de transactions interdites et donc réprimées par la loi.

Si vous avez des craintes, c'est que vous devez certainement avoir de bonnes raisons pour cela car vous connaissez certainement la teneur du danger que constituent pour vous les menaces de votre dealer. Vous devez vous questionner au vu des éléments en votre possession sur la nécessité de contacter les forces de l'ordre afin de vous protéger vous et votre famille. En tout état de cause, vous éloigner et de votre enfant et de votre amie est une nécessité aussi légale que conservatoire (écarter votre enfant de tout danger).

Pour mettre toutes les chances de votre côté, vous pouvez d'ores et déjà envisager de vous placer dans un contexte socialement plus valorisant en cherchant, par exemple, à vous impliquer professionnellement (rechercher un emploi) ou à vous inscrire dans un projet qualifiant (formation). C'est une démarche qui

comporte un double intérêt : vous sortir de votre réalité quotidienne et vous vous permettre d'avoir une (meilleure) assise sociale. On peut même y voir un troisième avantage, celui de montrer votre bonne volonté quand vous serez amené à vous présenter devant la justice.

Si vous rencontrez une difficulté absolue de vous loger, nous vous conseillons de contacter gratuitement le 115 depuis une cabine téléphonique; ce service vous proposera (sous réserve de disponibilité de lits) une solution d'urgence. Vous pouvez également vous rendre sur le site de la Ville de Mulhouse à la rubrique *"Action sociale" et sous-rubrique "Logement et Hébergement*".
http://www.mulhouse.fr/fr/hebergement-urgence/.

Bon courage.
